

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Code des commerces : HPDXLL96

UFI: 0R20-K0TG-Q00U-AWKT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent détartrant acide pour surfaces lavables

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés[SU21]

Catégorie de produit:

Produits de lavage et de nettoyage

Catégories de processus:

Détergence[PROC19]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HAUTE PERFORMANCE CHIMIE

ZAC DES EPALITS 42610 SAINT ROMAIN LE PUY

TEL 04 77 76 99 31 – FAX 04 77 76 98 83

hpchimie@hpchimie.com – www.hpchimie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS05, GHS06

Code(s) des classes et catégories de danger:

Acute Tox. 3, Acute Tox. 2, Skin Corr. 1, Eye Dam. 1

Code(s) des mentions de danger:

H301+H331 - Toxique par ingestion ou par inhalation

H310 - Mortel par contact cutané.

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Produit mortel: ne pas mettre en contact avec la peau

Produit toxique: ne pas ingérer ou inhaler

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

2 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS05, GHS06 - Danger



Code(s) des mentions de danger:
H301+H331 - Toxique par ingestion ou par inhalation
H310 - Mortel par contact cutané.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
EUH208 - Contient Profumo. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Intervention

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Contient:

Alcool C11-13 etoxilate, Parfum, Limonene, fluorure d'hydrogène

Contient (Règ.CE 648/2004):

< 5% agents de surface non ioniques

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

Aucune autre information sur les risques

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

3 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
acide sulfurique Note: B	>= 10 < 15,00%	Skin Corr. 1A, H314 Limits: Skin Corr. 1A, H314 %C >=15; Skin Irrit. 2, H315 5<= %C <15; Eye Irrit. 2, H319 5<= %C <15;	016-020-00-8	7664-93-9	231-639-5	01-211945 8838-20
fluorure d'hydrogène Note: B	>= 5 < 7,00%	Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 2, H330 Limits: Skin Corr. 1A, H314 %C >=7; Skin Corr. 1B, H314 1<= %C <7; Eye Irrit. 2, H319 0,1<= %C <1;	009-003-00-1	7664-39-3	231-634-8	01-211945 8860-33
Alcohol C11-13 etoxilate	>= 1 < 2,6%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318	ND	68439-54-3	ND	ND
Parfum	>= 0,1 < 1,00%	Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 2, H411 Toxicité aigue Facteur M = 1 Toxicité chronique Facteur M = 1	ND	ND	ND	ND

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dans un ambient très aéré.

APPELER UN DOCTEUR.

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

4 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

le cas de malaise consulter un docteur.
Si la respiration a été interrompue, sujet à la respiration artificielle.

Contact direct avec la peau (du produit pur).:
Enlever immédiatement les vêtements souillés.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
Consulter un docteur immédiatement.

Contact direct avec les yeux (du produit pur).:
Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,
Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucun sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:
Donner l'huile de la vaseline minérale médicinale ; ne pas donner le lait ou de gros animaux/légumes généralement.
Le produit est toxique et peut provoquer des dommages sérieux et irréversibles également en raison d'une simple exposition pour l'ingestion.
Donner l'eau avec le blanc d'oeuf ; ne pas donner le bicarbonate.
Ne pas provoquer absolument le vomissement. Aller immédiatement à la visite médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:
Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:
Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.
Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets
L'eau vaporisée peut être employée pur protèger les personnes occupées dans l'extinction
On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

5 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs: Butylène
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.
Prédisposer une ventilation suffisante.
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Maintenir les récipients toujours très fermés.

Conserver toujours dans les endroits très aérés.

Ne pas fermer le récipient jamais hermétiquement, laissent toujours une possibilité de fuite.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

6 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Utilisations par les consommateurs :

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit ventilé et loin des sources de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés:

Manipuler avec précaution.

Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur,

RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

acide sulfurique:

TLV: 1 mg/m³ TWA en mg/m comme STEL A2 (suspecté cancérigène pour les humains) ; (ACGIH, 2004).

MAK (fraction inhalable): 0,1 mg/m pic limitation catégorie: (1) ; Cancerogenicité classe: 4 ; Groupe à risque pour la grossesse: C ; (DFG, 2004).

fluorure d'hydrogène:

TLV/TWA: 1.8 ppm 1.5 mg/m³ STEL 3 ppm 2.5 mg/m³

TLV ACGIH TWA 0.5 ppm Ceiling 2 ppm

MAK 1 ppm 0.83 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Ménages privés:

Aucun contrôle spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers

Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire

Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

7 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Acido solforico

**** Non traduit ****

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	liquid	
Couleur	jaune paille	
Odeur	fiorito	
Seuil olfactif	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	> 0 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C	
Inflammabilité	pas inflammable	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Point d'éclair	pas inflammable	ASTM D92
Température d'auto-inflammabilité	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Température de décomposition	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
pH	1-1,5	
Viscosité cinématique	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
solubilité(s)	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	total	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Pression de vapeur	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Densité et/ou densité relative	1,19 ± 0,05 (20°C)	
Densité de vapeur relative	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Caractéristiques des particules	nas pertinent	

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

a) Explosifs

i) sensibilité aux chocs

Pas pertinent

ii) effet du chauffage en milieu confiné

Pas pertinent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

8 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

iii) effet de l'inflammation en milieu confiné
Pas pertinent

iv) sensibilité aux chocs
Pas pertinent

v) sensibilité au frottement
Pas pertinent

vi) stabilité thermique
Pas pertinent

vii) colis
Pas pertinent

b) Gaz inflammables

i) Tci/limites d'explosion
Pas pertinent

ii) vitesse de combustion fondamentale
Pas pertinent

c) Aérosols
Pas pertinent

d) Gaz comburants
Pas pertinent

e) Gaz sous pression
Pas pertinent

f) liquides inflammables
Pas pertinent

g) Solides inflammables

i) vitesse de combustion ou durée de combustion en ce qui concerne les poudres métalliques
Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si la zone mouillée a été franchie
Pas pertinent

h) Substances et mélanges autoréactifs

i) température de décomposition
Pas pertinent

ii) propriétés de détonation
Pas pertinent

iii) propriétés de déflagration
Pas pertinent

iv) effet du chauffage en milieu confiné
Pas pertinent

v) puissance explosive, le cas échéant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

9 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Pas pertinent

i) Liquides pyrophoriques

Pas pertinent

j) Solides pyrophoriques

i) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit lors du versement ou dans les cinq minutes qui suivent, en ce qui concerne les solides sous forme de poudre

Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si les propriétés pyrophoriques peuvent changer au fil du temps

Pas pertinent

k) Substances et mélanges autochauffants

i) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit et indiquant l'élévation maximale de température obtenue

Pas pertinent

ii) résultats des tests de dépistage visés à l'annexe I, section 2.11.4.2, du règlement (CE) no 1272/2008, s'ils sont pertinents et disponibles

Pas pertinent

l) Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau. Les informations suivantes peuvent être fournies

i) identité du gaz émis, si elle est connue

Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si le gaz émis s'enflamme spontanément

Pas pertinent

iii) taux d'évolution des gaz

Pas pertinent

m) Liquides comburants

Pas pertinent

n) Solides comburants

Pas pertinent

o) Peroxydes organiques

i) température de décomposition

Pas pertinent

ii) propriétés de détonation

Pas pertinent

iii) propriétés de déflagration

Pas pertinent

iv) effet du chauffage en milieu confiné

Pas pertinent

v) puissance explosive

Pas pertinent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

10 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

p) Corrosif aux métaux

i) métaux corrodés par la substance ou le mélange
Pas pertinent

Pas pertinent

iii) référence à d'autres sections de la fiche de données de sécurité concernant les matériaux compatibles ou incompatibles
Pas pertinent

q) Explosifs désensibilisés

i) agent désensibilisant utilisé
Pas pertinent

ii) énergie de décomposition exothermique
Pas pertinent

iii) vitesse de combustion corrigée (Ac)
Pas pertinent

iv) propriétés explosives de l'explosif désensibilisé dans cet état
Pas pertinent

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

a) sensibilité mécanique
Pas pertinent

b) température de polymérisation auto-accélérée
Pas pertinent

c) formation de mélanges poussières/air explosibles
Pas pertinent

d) réserve acide/alcaline
Pas pertinent

e) taux d'évaporation
Pas pertinent

f) miscibilité
Pas pertinent

g) conductivité
Pas pertinent

h) corrosivité
Pas pertinent

i) groupe de gaz
Pas pertinent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

11 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

j) potentiel redox
Pas pertinent

k) potentiel de formation de radicaux libres
Pas pertinent

l) propriétés photocatalytiques
Pas pertinent

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

acido fluoridrico
**** Non traduit ****

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 95,8 mg/kg
ATE(mix) dermal = 96,2 mg/kg
ATE(mix) inhal = 9,6 mg/l/4 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

12 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

- (a) toxicité aiguë: Produit mortel: ne pas mettre en contact avec la peau - Produit toxique: ne pas ingérer ou inhaler
(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. - Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.
(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

acide sulfurique:

La substance est nocive pour les organismes aquatiques.

Toxicité aiguë Facteur M = 1

Toxicité chronique Facteur M = 1

fluorure d'hydrogène:

C(E)L50 (mg/l) = 51

acido fluoridrico

**** Non traduit ****

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

13 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

Règlement (CE) n° 2006/907 - 2004/648

L'agent de surface formulés au titre les critères énoncés dans le règlement (CE) biodegradabilit/648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui doivent être tenues à la disposition aux autorités compétentes des États membres et seront fournies, sur leur demande explicite ou à la demande d'un fabricant de la formulation, l'autorité ci-dessus.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1760

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 5 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballage intérieur 5 L colis 20 Kg



14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/IMDG: LIQUIDO CORROSIVO, N.A.S. (Acido solforico, acido fluoridrico)

ADR/RID/IMDG: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide sulfurique, fluorure d'hydrogène)

ICAO-IATA: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Sulphuric acid, hydrofluoric acid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 8

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : Quantités limitées

ADR: Code de restriction dans tunnel : E

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 5 L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

14 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

IMDG - EmS : F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Pas

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le transport doit être effectué par agréé véhicules transportant des marchandises dangereuses conformément aux exigences de l'édition en vigueur de l'accord et les dispositions des réglementations nationales A.D.R.
Le transport doit être effectué dans l'emballage d'origine et dans des emballages qui sont faits de matériaux résistants au contenu et non susceptibles de générer avec cette réaction dangereuse. Les employés au chargement et au déchargement de marchandises dangereuses ont reçu une formation appropriée sur les risques présentés par les prêts et sur les procédures possibles en cas de situations d'urgence

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

catégorie Seveso:
H2 - TOXICITÉ AIGUË

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:
HP8 - Corrosif

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)
Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Points modifiées par rapport à la version précédente: 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 3.2 Mélanges, 4.1. Description des premiers secours, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence, 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités, 8.2. Contrôles de l'exposition, 9.2. Autres informations, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008, 12.1. Toxicité, 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

15 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien, 13.1. Méthodes de traitement des déchets, 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Description du mentions de danger exposé au point 3

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H300 = Mortel en cas d'ingestion.

H310 = Mortel par contact cutané.

H330 = Mortel par inhalation.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H301 - Toxique en cas d'ingestion. Procédure de classement: Méthode de calcul

H310 - Mortel par contact cutané. Procédure de classement: Méthode de calcul

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Procédure de classement: Méthode de calcul

H318 - Provoque de graves lésions des yeux. Procédure de classement: Méthode de calcul

H331 - Toxique par inhalation. Procédure de classement: Méthode de calcul

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
- règlement (CE) n° 2020/878 du Parlement européen
- Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
- Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Note à l'utilisateur :

les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons sur la date de la dernière version.

L'utilisateur doit s'assurer de la remise en forme et l'exhaustivité de l'information en relation avec l'utilisation spécifique du produit.

Vous ne devez pas l'interpréter comme une garantie d'un bien spécifique du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDEOX96 DECAPANT DEOX 96

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 9 du 14/06/2023

16 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Pour l'utilisation du produit ne tombe pas sous notre contrôle direct, l'obligation de l'utilisateur d'observer sous leur propre responsabilité lois et de la réglementation sur l'hygiène et de sécurité. Ne sommes pas responsables d'une mauvaise utilisation.

Cet onglet remplace et annule tous les précédents